



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/5021

Cession de matériels inutilisés - Vente en ligne de matériels divers

Secrétariat général de la Ville de Lyon

Direction de la Commande Publique

Rapporteur : M. BRUMM Richard

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 25 SEPTEMBRE 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 16 SEPTEMBRE 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 30 SEPTEMBRE 2019

DELIBERATION AFICHEE LE : 3 OCTOBRE 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme AIT MATEN (pouvoir à M. KISMOUNE), Mme RIVOIRE (pouvoir à Mme HOBERT), M. CUCHERAT (pouvoir à M. SECHERESSE), Mme FRIH (pouvoir à Mme HAJRI), Mme BLEY (pouvoir à M. GIORDANO), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. TOURAIN (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme FONDEUR (pouvoir à M. COULON), M. REMY, M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES : M. BRAILLARD

2019/5021 - CESSION DE MATERIELS INUTILISES - VENTE EN LIGNE DE MATERIELS DIVERS (SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA VILLE DE LYON - DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 10 septembre 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Soucieuse de favoriser le réemploi de matériels dont elle n'a plus l'utilité, la Ville de Lyon met en vente de gré à gré ses biens inutilisés sur le site de courtage aux enchères en ligne « Agorastore.fr ».

L'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales prévoit que le Maire peut, par délégation du Conseil municipal, décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros.

Par délibération n° 2018-4192 du 5 novembre 2018 (art. 2.11), le Conseil municipal a délégué au Maire le soin de « [d]écider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers d'un prix, par unité, n'excédant pas 4 600 euros nets de taxes ». Au-delà de ce seuil, il incombe au Conseil municipal d'autoriser la vente des biens concernés.

Le résultat des enchères des biens suivants, dont l'estimation initiale était inférieure à 4 600 euros, excède à la fin des enchères ce seuil. Il vous est donc proposé d'acter la vente des matériels figurant ci-dessous :

Quantité	Désignation	Fabricant	Référence	Année (n° de série)	N° Agorastore	Montant final de la vente (en €)
1	Moto basculeur	Ausa	100 AHA	0191W	6365	13 524,00
1	IVECO	Eurocargo	242AJM69	2006	6344	5 950,00
1	TRAFIC 1.9Dci	Renault	143APA69	2006	6350	4 725,00

Vu l'article L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2018-4192 du 5 novembre 2018 ;

Oùï l'avis de la commission finances - commande publique - administration générale - ressources humaines ;

DELIBERE

- 1- La vente des biens ci-dessus référencés, dont le prix excède nominalelement 4 600 euros, est autorisée au prix résultant de la mise aux enchères.
- 2- La sortie des biens du patrimoine de la Ville de Lyon sera enregistrée conformément aux dispositions budgétaires et comptables de la M 14.
- 3- M. le Maire est autorisé à prendre toute décision nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Richard BRUMM